

ter dans la rivière pour frayer. Les gaz nuisibles et autres matières délétères, qui sont le produit de ces dépôts immenses de bran de scie et de débris que l'on jette du moulin dans la rivière, en infectent tellement les eaux que les salmonoïdes ou autres variétés plus recherchées du saumon s'abstiennent de les fréquenter. Dans le cas où l'on jugera opportun de peupler de nouveau cette rivière de saumons ou d'autres poissons d'un prix élevé, il sera absolument nécessaire que l'on fasse observer strictement les lois de pêche relativement aux époques de prohibition, que l'on donne un passage libre au poisson qui voudra remonter dans la rivière, et que l'on empêche le bran de scie et autres matières délétères d'y passer ou que l'on défende de les y transporter ou jeter.

D'après l'examen que j'ai fait moi-même, et d'après les renseignements que j'ai puisés à diverses sources, je suis d'avis que si l'on appliquait à la rivière Ouelle le mode artificiel pour la propagation du poisson, on pourrait, en peu d'années, repeupler cette rivière de saumons au point de pouvoir offrir aux habitants de cette partie du pays des denrées alimentaires plus considérables et des ressources commerciales plus étendues.

Respectueusement soumis.

• SAMUEL WILMOT,  
*Officier des Pêcheries.*